

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021

COMPTE-RENDU

L'an 2021, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Communautaire de COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réuni à la Salle des Fêtes Neuville-aux-Bois, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Jean-François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 02/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège le 02/03/2021.

Présents : M. DESCHAMPS Jean-François, Président, Mme AGUENIER Maryse, Mme BAUDU Karine, M. BRIE Bertrand, Mme CANTINOLLE Sandrine, Mme CHAMBLET Christine, M. DESLANDES Roger, Mme GALVAO Estelle, M. HARDOUIN Patrick, Mme JOHANET-FOURAGE Marlene, M. LANSON Jean-Paul, M. LE GOFF Christophe, M. LEGUET Thierry, M. LOISEAU Dominique, M. MACE Yves, Mme MARTIN Marie-Noelle, M. MASSEIN Christian, M. PEPION Aymeric, Mme POUSSE Corinne, M. ROBERT Pierre-Yves, Mme ROUX Sylvie, Mme SARRAIL Nadia, M. SIMON Jeremy, M. VAN BELLE Jacques, Mme VAPPEREAU Julia

Absents : Excusés ayant donné procuration : M. DAUVILLIER Daniel à Mme BAUDU Karine, Mme RENIMEL Isabelle à M. PEPION Aymeric

Absente : Mme MAROIS Isabelle

A été nommée secrétaire : Mme SARRAIL Nadia

Le quorum a été constaté, la séance débute.

Le compte-rendu du dernier conseil communautaire est approuvé à l'unanimité.

I) Contrat Départemental de soutien aux projets structurants

Monsieur le Président a le plaisir d'accueillir le Président du Conseil Départemental du Loiret Monsieur Marc Gaudet ainsi que les trois conseillers départementaux des cantons de Fleury-les-Aubrais et Pithiviers, M. Michel Breffy Mme Marie-Agnès Courroy et Mme Marianne Dubois.

Monsieur Marc Gaudet présente les dispositifs de soutien financier aux territoires. Il s'agit pour l'assemblée délibérante de définir les investissements qui seraient retenus dans le cadre du contrat Départemental de soutien aux projets structurants. L'enveloppe est de 804 878 euros pour la période 2021-2023.

Monsieur le Président explique que lors du Bureau du 6 janvier 2021 il a été décidé de proposer plusieurs projets au Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide, 2021-2023, en faveur des territoires.

<u>Thème</u>	<u>PROJETS</u>	<u>Coût estimé du projet</u>	<u>Répartition aides</u>
Enfance	Extension accueil de loisirs Loury	700 000 €	280 021 €
Loisirs	Rénovation Aquanova	822 082 €	57 546 €
Voirie	Voirie- rue de Neuville à Montigny	140 000 €	56 000 €
Eaux pluviales	Réseau eaux pluviales Villereau	35 000 €	11 550 €
	Eaux pluviales Loury	200 000 €	100 000 €
	Eaux pluviales Vennecey	211 000 €	105 500 €
Eau	Château d'eau de Loury	145 713 €	29 261 €
Assainissement	Assainissement réhabilitation réseaux EU Neuville	330 000 €	165 000 €
	TOTAL	2 583 795 €	804 878 €

Monsieur Marc Gaudet se réjouit du consensus trouvé et demande aux 3 conseillers départementaux leur avis sur les projets proposés.

Les trois élus départementaux estiment que la pluralité des projets et leur répartition sur le territoire répondent à leurs attentes.

Le Conseil Communautaire a l'unanimité approuve la liste des projets retenus pour le contrat départemental de soutien au projet structurant et autorise Monsieur le Président à le signer.

Monsieur le Président remercie Monsieur Marc Gaudet et les conseillers départementaux pour leur participation à ce conseil communautaire.

Les élus départementaux quittent la salle.

II) Débat d'Orientation Budgétaire :

Monsieur le Président explique que les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquent qu'un débat d'orientations budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce DOB doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments du contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Un échange sur le contexte et l'environnement dans lesquels évolue la CCF paraît important.

Bien que n'ayant pas un caractère décisionnel, cet échange reste un moment privilégié pour discuter des choix à mettre en œuvre. C'est un moment de réflexion permettant à l'équipe intercommunale de déterminer l'évolution de la communauté de communes.

Il permet aux membres du conseil communautaire de disposer d'informations leur permettant de préparer au mieux le vote du budget primitif. C'est aussi un moyen d'informer les administrés.

Madame Adeline Noue, Responsable du service Finances, présente le rapport.

Le conseil communautaire prend acte du débat d'orientation budgétaire.

III) **Tarifs Eau / Assainissement**

Monsieur le Président présente les propositions de tarifs pour les services eau et assainissement

➤ **Eau**

Pour rappel en 2020, il a été décidé :

- de fixer un abonnement à 15 € HT et les consommations à 1,05 € HT le mètre cube.
- de lisser les tarifs pendant 5 ans pour arriver à ces tarifs uniques.

Ces tarifs uniques permettent de maintenir les recettes globales perçues sur le territoire. Il n'y pas d'augmentation de fixée.

Concernant le budget DSP sur Loury, il a été décidé d'augmenter les recettes car le budget était déficitaire chaque année.

Nouveaux tarifs des contrats eau selon lissage décidé en 2020 :

- Abonnement :

Commune	Abonnement HT 2020/2021	Abonnement HT 2021/2022
Aschères-le-Marché	19,40	18,30
Bougy-lez-Neuville	3,00	6,00
Loury budget DSP part CCF	12,00	12,00
Loury budget DSP part SUEZ	26,91	27,59
Loury budget DSP total	38,91	39,59
Montigny	3,00	6,00
Neuville-aux-Bois	14,38	14,53
Rebrechien	7,96	9,72
Saint-Lyé-la-Forêt	7,58	9,44
Trainou	41,11	34,58
Vennecy	7,96	9,72
Villereau	11,34	12,26

- Consommation :

Commune	Tarif €/m3 HT 2020/2021	Tarif €/m3 HT 2021/2022
Aschères-le-Marché	0,86	0,91
Bougy-lez-Neuville	1,64	1,49
Loury budget DSP part CCF	0,465	0,54
Loury budget DSP part SUEZ	0,409	0,42
Loury budget DSP total	0,874	0,96
Montigny	1,17	1,14
Neuville-aux-Bois	1,01	1,02
Rebrechien	0,95	0,98
Saint-Lyé-la-Forêt	1,08	1,07
Trainou	1,02	1,03
Vennecy	0,95	0,98
Villereau	1,12	1,10

- Montant facture 100m3, TTC y compris redevance agence de l'eau

Commune	Facture Eau 100 m3 2020/2021	Facture eau 100 m3 2021/2022
Aschères-le-Marché	143 €	147 €
Bougy-lez-Neuville	208 €	198 €
Loury	158 €	167 €
Montigny	167 €	167 €
Neuville-aux-Bois	162 €	163 €
Rebrechien	133 €	138 €
Saint-Lyé-la-Forêt	154 €	154 €
Trainou	175 €	169 €
Vennecy	133 €	138 €
Villereau	162 €	161 €

➤ Assainissement

Pour rappel en 2020, il a été décidé :

- de fixer un abonnement à 25 € HT et les consommations à 1,47 € HT le mètre cube.
- de lisser les tarifs pendant 8 ans pour arriver à ces tarifs uniques

Ces tarifs uniques permettent d'augmenter les recettes globales perçues sur le territoire de 95 000 € à l'horizon 2025 afin de retrouver des marges de manœuvre car ce budget était en grande difficulté.

Concernant le budget DSP sur Loury, il a été décidé de baisser les recettes car le budget était trop excédentaire chaque année. Cela permet de compenser la hausse du prix de l'eau.

- Abonnement :

Commune	Abonnement HT 2020/2021	Abonnement HT 2021/2022
Aschères-le-Marché	20,20	21,73
DSP Loury part CCF	13,00	12,00
DSP Loury part SUEZ	55,32	55,32*
DSP Loury total	68,32	67,32*
Neuville-aux-Bois	3,90	7,75
Rebréchien collecte	2,30	4,50
Rebréchien DSP part SUEZ traitement	25,62	25,62*
Rebréchien total	27,92	30,12*
Saint-Lyé-la-Forêt	69,40	63,91
Trainou	28,00	28,45
Vennecy	3,90	7,75

*chiffre prévisionnel

- Consommation :

Commune	Tarif €/m3 HT 2020/2021	Tarif €/m3 HT 2021/2022
Aschères-le-Marché	1,08	1,15
DSP Loury part CCF collecte	0,51	0,434
DSP Loury Rebréchien part CCF traitement	0,086	0,074
DSP Loury part SUEZ	0,6239	0,6239*
DSP Loury total	1,219	1,132*
Neuville-aux-Bois	1,08	1,14
Rebrechien collecte	1,69	1,56
Rebrechien traitement part SUEZ	0,4468	0,4468*
Rebrechien DSP compris	2,22	2,08*
Saint-Lyé-la-Forêt	1,22	1,27
Trainou	1,50	1,51
Vennecy	1,68	1,66

*chiffre prévisionnel

- Montant facture 100m3, TTC y compris redevance agence de l'eau

Commune	Facture Assainissement 100 m3 2020/2021	Facture Assainissement 100 m3 2021/2022
Aschères-le-Marché	158 €	167 €
Loury	216 €	202 € *
Neuville-aux-Bois	143 €	154 €
Rebrechien	285 €	266 € *
Saint-Lyé-la-Forêt	227 €	226 €
Trainou	212 €	213 €
Vennecy	205 €	208 €

*chiffre prévisionnel

➤ **Tarif hors abonnement et consommation**

Eau	2020/2021	2021/2022
Travaux de branchement	prix coutant	prix coutant
Pose d'un nouveau compteur	83,33 € HT	83,33 € HT
Infraction pour non-retour des cartons de relèves dans les 3 semaines	15 € HT	15 € HT
Frais de remplacement de compteur après sinistre dû à une négligence de l'abonné	83,33 € HT	83,33 € HT
Travaux de déplacement de compteur	prix coutant	prix coutant
Relève de compteur à la demande de l'abonné	41,67 € HT	41,67 € HT
<u>Assainissement</u>		
Travaux de branchement	prix coutant	prix coutant
Participation forfaitaire Assainissement Collectif pour une habitation neuve	1 600 € TTC	1 600 € TTC
Participation forfaitaire Assainissement Collectif pour une habitation ancienne	1 100 € TTC	1 100 € TTC
Participation forfaitaire Assainissement Collectif pour une habitation ancienne	3 300 €TTC	3 300 €TTC

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés qui s'appliqueront à partir du 1^{er} avril 2021.

IV) **Compétence Mobilité**

Monsieur le Président explique que la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) vise à apporter des solutions de mobilité dans tous les territoires. Elle crée un cadre qui doit permettre à la bonne échelle territoriale la possibilité de se saisir d'une nouvelle compétence, celle d'autorité organisatrice de mobilité (AOM).

La Région, autorité organisatrice de la mobilité régionale (AOMR) est compétente pour tous les services de transports et de mobilité qui dépassent le périmètre d'une AOM Locale. La loi renforce son rôle de coordination : il lui revient de cartographier les bassins de mobilité et mettre en place des contrats opérationnels de mobilité. Elle peut aussi déléguer toute attribution en matière de mobilité.

Les communautés de communes peuvent, si elles le souhaitent, se saisir de la compétence « mobilité » comme échelon de proximité en charge de l'animation locale des acteurs et de la mise en place d'une stratégie locale de mobilité. Ce choix doit se faire avant le 31 mars 2021.

La Région Centre Val de Loire suggère d'être seule AOM pour plusieurs raisons :

- La cohérence de l'articulation des nouvelles mobilités avec le système de transport interurbain.
- Eviter des systèmes de transport non coordonnés entre les différentes Communautés de Communes
- Eviter le doublement de services entre la Région et les Communautés de Communes induisant des coûts supplémentaires.

Si la Communauté de Communes de la Forêt ne prend pas la compétence, la Région l'associera à l'élaboration des schémas de mobilité en lien avec les territoires voisins. La Région pourra lui déléguer autant que nécessaire sa compétence pour une subsidiarité de l'organisation garante de la cohérence du réseau Rémi.

La Région ambitionne à court terme :

- o Mise en place de conseil en mobilité
- o Aides à l'acquisition de vélo électrique
- o Développement du covoiturage
- o Développement du transport à la demande
- o Mise en place d'autopartage de véhicules propres.

Si la Communauté de Communes de la Forêt prend la compétence, la Région pourra continuer d'assurer ces missions principales mais toutes les évolutions et développement devront être pris en charge par la CCF.

La commission solidarité propose de ne pas prendre la compétence Mobilité.

Monsieur Christian Massein indique que de nombreuses réunions ont eu lieu. Le choix n'a pas été simple. Il est à préciser que la Communauté de Communes de la Forêt pourra prendre la compétence plus tard soit dans le cadre d'une fusion avec un autre EPCI soit en adhérant à un syndicat mixte.

Monsieur le Président précise qu'une réunion va être organisée avec la Région Centre Val de Loire afin d'échanger sur cette thématique et commencer le travail de collaboration active.

Monsieur Christophe Le Goff suggère d'attendre les élections régionales pour organiser cette réunion.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, refuse la prise de compétence Mobilité.

V) **Fonds de transformation numérique des collectivités**

Monsieur le Président explique que l'Etat finance des projets de transformation numérique des collectivités à hauteur de 50% des dépenses d'investissement.

Plusieurs services étudient la mise en place de portail internet à destination des usagers.
Il s'agit des services :

- Application du droit des sols pour les demandes en ligne des permis de construire
- Service à la population pour les inscriptions des familles aux services extrascolaires accueil de loisirs et pause méridienne
- Eau et assainissement pour les inscriptions au service et demande d'intervention

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter le fonds de transformation numérique des collectivités pour le développement de la dématérialisation des services.

VI) Mise à jour demandes de DETR et DSIL

Trois demandes de DETR et DSIL sont à mettre à jour :

- 1) DETR-DSIL Centre Aquanova :

Frais de Maîtrise d'œuvre moins important qu'estimé lors du dernier plan de financement.

PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION BASSIN AQUANOVA			
COUT DU PROJET		FINANCEMENT	
HT			
	mars-21		mars-21
Travaux	701 535,71	Apport du demandeur	253 376
Architecte Maitre Œuvre	67 347,43	Prêts (2)	
		- Autres	
SPS	2 925,00	Subventions (2)	
Contrôle technique	6 850,00	Conseil Départemental	32 549
		Conseil Régional	162 747
		Etat – DETR	100 000
		Etat - DSIL	265 063
Aléas 5%	35 076,79	Subv Agence Nationale du Sport	
TOTAL	813 735	TOTAL	813 735

La subvention de la DSIL s'applique sur les travaux hors lot chauffage. Montant travaux 569704,63 € HT.

Madame Julia Vappereau : *nous pouvons peut-être demander au PETR une aide spécifique pour financer les travaux liés au chauffage.*

Monsieur Jérémy Simon : *Le Cot EnR finance des systèmes de production type chaufferie biomasse ou réseau de chaleur. Le projet en l'état ne me semble pas éligible.*

2) DETR Assainissement Collectif Neuville-aux-Bois :

Obligation de dissocier les travaux d'assainissement collectif et d'eaux pluviales.

Il est également impossible de demander une DETR pour des travaux différents répartis sur plusieurs communes.

IV - Plan de financement détaillé

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
M.O		
Travaux	274 810,00	
Total dépenses :	274 810,00	
RESSOURCES :		
DETR :	54 962,00	20 %
Autres financements (à préciser) :		
Agence de l'eau Seine Normandie	109 924,00	40%
Autofinancement (dont emprunt):	109 924,00	40%
Total ressources :	274 810,00	100%

Obligation de dissocier les travaux d'assainissement collectif et d'eaux pluviales.

Il est également impossible de demander une DETR pour des travaux différents répartis sur plusieurs communes.

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
M.O		
Travaux	211 319,00	
Total dépenses :	211 319,00	
RESSOURCES :		
DETR :	42 264,00	20 %
Autres financements (à préciser) :		
Autofinancement (dont emprunt):	169 055,00	
Total ressources :	211 319,00	

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour des demandes de DETR et DSIL exposées ci-dessus.

VII) Avenant convention ACFI

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes utilise, depuis le 1^{er} janvier 2018, par voie de convention le service ACFI, agent chargé des missions d'inspection, du Centre de Gestion du Loiret.

La convention arrive à échéance au 31 décembre 2023, soit une durée restante de 3 ans. Compte tenu du cycle d'inspection qui sera désormais de 2 ans, l'avenant à la convention indique une augmentation de la durée de convention d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à cette convention.

VIII) Ressources humaines

- Création de postes ;

➤ Réorganisation des services :

Suite aux entretiens annuels, une analyse des besoins a été réalisée par la Direction des Ressources Humaines.

Cette analyse préconise la création de plusieurs postes pour assurer le bon fonctionnement de l'activité des services.

Rapport de situation :

- 1) Ressources Humaines : L'étude menée par Sémaphore sur la mutualisation des services ainsi que l'analyse conduite par le Centre de Gestion préconisent un dimensionnement du service Ressources Humaines d'un gestionnaire pour 40 agents.
L'agent gestionnaire RH de la CCF gère 48 dossiers depuis 2010 et 90 dossiers depuis 2014.
L'analyse du Centre de Gestion du Loiret réalisée en 2019 préconisait le renforcement immédiat du service RH pour assister l'agent RH CCF qui travaille depuis plusieurs années dans l'urgence permanente sans traiter les dossiers de fond.
Le CDG45 proposait 1 ETP avec profil manager pouvant gérer une partie des RH mais aussi piloter le service.
En 2019, Le Conseil Communautaire a opté pour une mise à disposition, depuis mai 2020 d'une Responsable des Affaires Générales à 50 % (Commune de Rebréchien) en tant que DRH (dont 25% de RH commune de Rebréchien, et 25% de DRH CCF).

La MADi à 50 % de la Responsable des Affaires Générales de Rebréchien a permis de soulager le service RH sur la gestion des dossiers de fond (Prime COVID, Lignes Directrices de Gestion, contrats de droit privé SPIC, rupture conventionnelle...) mais ne résout pas le problème de gestion administrative pure des dossiers du personnel et ne permet pas d'envisager la création d'un service commun RH ainsi qu'une croissance de personnel de la CCF.

Il est préconisé de recruter un adjoint administratif à temps plein (catégorie C ou C+).

2) Service Technique

La Conseillère Prévention a des missions réparties comme suit 70% mission de prévention hygiène-sécurité 30% mission de suivi technique des équipements.

Malheureusement le besoin de suivi technique des équipements a fortement augmenté ce qui empêche sur ses missions de prévention.

Il est proposé de recruter un adjoint technique (catégorie C ou C+) pour renforcer le service technique composé actuellement de 3 agents eau et assainissement, cela permettrait au service :

- D'assurer l'essentiel des interventions techniques au niveau des équipements, bâtiments, espaces verts, livraison entre services, demandes de devis prestataires et suivi des travaux externes.
- D'internaliser la maintenance du traitement de l'eau du Centre Aquanova et éventuellement par la suite du Bassin d'Apprentissage Fixe.

Ce poste serait financé par la rupture du contrat de maintenance Centre Aquanova s'élevant à plus de 30 000 € HT.

3) Chargé de communication

La communication est actuellement gérée par le chargé de développement qui est en charge de l'économie, de l'habitat, de la mobilité et éventuellement du PLUi.

Malheureusement le temps de travail de cet agent ne lui permet pas d'assumer le besoin de la CCF en termes de communication à savoir :

- Refonte du site internet et développement de la dématérialisation des échanges
- Gestion des réseaux sociaux
- Elaboration du rapport d'activités
- Relation presse
- Gestion des projets culturels

Une mutualisation avec la commune de Neuville-aux-Bois 50/50 sera réalisée.

4) Secrétariat Service à la Population

L'activité du service à la population est en augmentation : accompagnement de la Maison France Services ; du projet Babilou ; mise en place d'un guichet unique dématérialisé. La responsable de service n'arrive plus à assumer l'ensemble des missions lui incombant. Malheureusement le dimensionnement du secrétariat actuel ne lui permet pas de déléguer des missions.

Il est proposé de renforcer le secrétariat par la création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps afin de décharger la responsable du service.

Les membres du Bureau sont majoritairement favorables à la création des postes rappelés ci-dessous :

<u>Gestionnaire RH</u>		
adjoint administratif	35	En cas de recrutement par voie externe
<i>adjoint administratif principal de 2ème classe</i>	35	poste service RH il se peut que la personne qui sera recrutée par voie de mutation soit titulaire d'un des 3 grades.
<i>adjoint administratif principal de 1ère classe</i>	35	
<u>Agent service technique</u>		
adjoint technique	35	En cas de recrutement par voie

		externe
<i>adjoint technique principal de 2ème classe</i>	35	poste service technique il se peut que la personne qui sera recrutée par voie de mutation soit titulaire d'un des 3 grades.
<i>adjoint technique principal de 1ère classe</i>	35	
<u>Agent administratif du service à la population</u>		
adjoint administratif	17h30	En cas de recrutement par voie externe
<i>adjoint administratif principal de 2ème classe</i>	17h30	poste service RH il se peut que la personne qui sera recrutée par voie de mutation soit titulaire d'un des 3 grades.
<i>adjoint administratif principal de 1ère classe</i>	17h30	
<u>Chargé de communication</u>		
rédacteur		En cas de recrutement par voie externe
Rédacteur principal de 2ème classe		poste service communication il se peut que la personne qui sera recrutée par voie de mutation soit titulaire d'un des 3 grades.
Rédacteur principal de 1ère classe		

Le surcoût total de réorganisation est estimé à 75 000 € y compris le chargé de communication mutualisé.

➤ Remplacement agent muté :

L'actuelle secrétaire du service à la population, qui va être mutée, est sur un poste d'adjoint administratif. La personne, qui va la remplacer, est titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Pour procéder à son recrutement et permettre sa mutation, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps plein.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces postes.

IX) Convention Petites Villes de Demain

Monsieur le Président explique que la disparition de l'offre commerciale, déclin démographique en cœur de villes, vétusté des bâtiments, les petites villes sont depuis plusieurs années en proie aux conséquences de la métropolisation et de l'extension urbaine. Pour contrer ce phénomène, l'Etat a mis en place le programme « Petites Villes de Demain » qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser des projets nécessaires pour conforter leur statut de villes dynamiques.

La commune de Neuville-aux-Bois a été retenue pour faire partie de ce programme. Ce dernier permettra notamment d'être accompagné dans les projets de revitalisation en matière d'amélioration de l'habitat, du cadre de vie, du développement de l'artisanat, du commerce ou encore des services.

Petites Villes de Demain donnera la capacité à ces territoires de définir et de mettre en œuvre des actions, de simplifier l'accès aux aides de toute nature et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques.

Une enveloppe de 3 milliards d'euros est prévue pour les 1000 communes/intercommunalité éligibles sur une période de 6 années.

La commune de Neuville-aux-Bois recrutera un chargé de projet qui aura pour mission de faire émerger des projets de revitalisation et d'accompagner leur mise en œuvre.

La communauté de communes participera pleinement à ce projet dans le cadre de ses compétences (commerce ; habitat ; équipement structurant ; autres...)

ORGANISATION

<u>Neuville-aux-Bois</u>	<u>CCF</u>
<ul style="list-style-type: none">- Recrutement d'un chargé de projet:<ul style="list-style-type: none">- Animation OPAH- Elaboration d'un programme (prise en compte élargie à l'ensemble du territoire)- Mise en œuvre d'actions propres à la commune	<ul style="list-style-type: none">- Actions complémentaires d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire:<ul style="list-style-type: none">- OPAH- Commerce- Mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire sur proposition du chef de projet

Monsieur Patrick Hardouin précise qu'il s'agit d'une convention tripartite signée avec l'Etat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au programme « Petites Villes de Demain » et autorise Monsieur le Président à signer la convention.

X) Zone d'Activités Economique d'Aschères-le-Marché

Monsieur le Président indique que l'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre et au vu de l'avancée du projet de création d'une zone artisanale située à Aschères-le-Marché, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « zone artisanale d'Aschères » qui regroupera l'ensemble des opérations à venir, relatives à l'acquisition et aux aménagements de zones destinées à la vente.

Les opérations d'aménagement d'une zone font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes. De plus, la méthode de comptabilité de stock serait l'inventaire intermittent.

Les inscriptions budgétaires équilibrées en dépenses et en recettes seront précisées lors du vote du budget annexe en 2021.

Eu égard à l'avancée du projet, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un budget annexe « Zone d'Activités Economiques d'Aschères-le-Marché » à compter du 1^{er} janvier 2021.

XI) Acquisition terrains de la zone d'activités économiques d'Aschères-le-Marché

Monsieur le Président explique que la commune d'Aschères-le-Marché est propriétaire de 3 parcelles sur la zone d'activités économiques d'Aschères-le-Marché.

Afin de pouvoir mener à bien le projet d'aménagement de cette zone, il convient d'acheter les parcelles suivantes (voir plan joint en annexe):

- YP n°29, d'une superficie de 44 421 m²
- ZN n°85, d'une superficie de 18 503 m²
- ZN n°87, d'une superficie de 208 m²

Total : 63 132 m²

Le prix de ces terrains est estimé à 1,56 € / m². Les terrains sont purgés des indemnités d'éviction. Ce prix est donc cohérent par rapport au prix des terrains sur le territoire.

L'avis des domaines en 2014 n'avait pas émis d'observation sur cette estimation.

Le montant de l'acquisition s'élève à 98 485,92 € hors frais de notaire.

Monsieur le Président précise que trois sociétés ont émis le souhait de s'implanter dans cette zone pour une superficie totale d'environ 16 000 m².

Monsieur Christophe Le Goff : *Pourquoi n'achète-t-on pas uniquement les terrains dont nous avons besoin pour ces 3 sociétés ?*

Madame Julia Vappereau : *Il y a effectivement une prudence à avoir.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Cette zone est de la compétence de la communauté de communes. Il est normal que ce soit à notre collectivité de porter le foncier et non à la commune de rester propriétaire de ces terrains. Il convient également, il me semble, de préparer l'avenir pour être prêt à répondre aux sollicitations à venir.*

Monsieur le Président : *On sent que le territoire Orléanais va subir une raréfaction des terrains d'activités et une pression foncière. Il faut prévoir l'avenir.*

Monsieur Aymeric Pépion : *Anticiper pour répondre à des demandes d'implantation d'entreprises c'est aussi permettre des créations d'emplois et des augmentations de recettes fiscales.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Je profite de ce débat pour vous informer qu'un aménageur étudie la possibilité d'aménager à son compte l'ensemble de la zone d'activités le Point du Jour 2. Cette option permettrait à la communauté de communes de garder des moyens financiers pour d'autres projets comme la zone d'Aschères-le-Marché.*

Madame Julia Vappereau : *Aujourd'hui si on a les moyens il faut acquérir du foncier.*

Le conseil communautaire décide à la majorité, 25 pour et 2 abstentions, Monsieur Bertrand Brie et Monsieur Christophe Le Goff, d'acquérir les terrains.

XII) Groupement de commande

a) Diagnostic éclairage public

Monsieur le Président explique que dans l'objectif d'optimiser les achats publics et de bénéficier du soutien financier de l'ADEME, les communes de Neuville-aux-Bois et Villereau ainsi que la Communauté de Communes de la Forêt ont un intérêt partagé à constituer un groupement de commande afin de réaliser un diagnostic de leur éclairage public.

La CCF est concernée pour l'éclairage des zones d'activités économiques. Le coût de l'étude pour la CCF après subvention est estimé à 1 000 €.

La commune de Neuville sera le coordonnateur de ce groupement.

La convention est jointe en annexe de la note de synthèse et présente les responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité:

- D'adhérer au groupement de commande pour le diagnostic de l'éclairage public
- D'approuver les termes de la convention
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention
- De décider des dépenses en résultant

b) Travaux requalification espace public rue de la Guinguette et rue de la Gloriette à Neuville-aux-Bois

Monsieur le Président explique que la commune de Neuville-aux-Bois a souhaité requalifier l'espace public rue de la Guinguette et rue de la Gloriette.

Ces travaux induisent la rénovation par la CCF de la bande de roulement sur ces rues.

Afin d'avoir une meilleure coordination des travaux entre les périmètres d'intervention communaux et intercommunaux, il est nécessaire de constituer un groupement de commande entre les 2 collectivités.

Les coûts estimés sont répartis comme suit :

- CCF : 59 070 HT
- Commune : 225 400 HT

La commune de Neuville sera coordonnateur du groupement.

La convention est jointe en annexe de la note de synthèse et présente les responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité:

- D'adhérer au groupement de commande pour la requalification de l'espace public rue de la Guinguette et rue de la Gloriette à Neuville-aux-Bois
- D'approuver les termes de la convention
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention
- De décider des dépenses en résultant

XIII) Affaires diverses

- ✓ Décisions Président :
 - N°2021/01 : portant sur la mission de diagnostic voirie. Société NextRoad retenue pour un montant de 15 616 €HT
 - N°2021/02 : contrat d'acquisition d'un logiciel pour les services supports comptabilité et ressources humaines. Société Segilog pour un montant de 2 720 €HT par an.

- ✓ Décisions Bureau :
 - N°2021/05 : marché de restauration collective. Société Sogeres retenue pour les 2 lots Halte-garderie et accueil de loisirs

- ✓ Monsieur le Président demande l'avis de l'assemblée sur l'opportunité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. Le coût est de 600 € / an.
Les conseillers n'ont pas d'avis tranché.

- ✓ Monsieur Aymeric Pépion rapporte les informations relatives à sa commission.
 - Le diagnostic de la voirie va être réalisé prochainement par la société NextRoad. Une camionnette va circuler sur le territoire mais ne gênera pas le trafic routier.
 - Une réunion avec le service d'application du droit des sols s'est tenue en présence d'élus de chaque commune afin de présenter leur activité et missions.
 - Un courrier a été envoyé à chaque maire afin de proposer une opposition au transfert automatique de la compétence PLUi afin de permettre un débat sera serein. Des réunions auront lieu avec le PETR et la DDT afin de prendre une décision définitive avant la fin de l'année 2021.
 - Les travaux de rénovation d'Aquanova ont commencé.
 - La commission cycle de l'eau va se réunir en avril.
 - Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, des réunions à destination de différents acteurs sont organisées au mois de mars.

- ✓ Monsieur Thierry Leguet rapporte les informations relatives à sa commission
 - Commission Service à la Population
Réunion le 28 janvier à Rebréchien.
Création d'une sous-commission Culture et d'une sous-commission Communication.
Création d'un groupe de travail dédié Babilou pour choisir les critères d'attribution.
Petite enfance : Etude des coûts liés à une évolution du fonctionnement des 2 HG à partir de chiffres fournis par la CAF.
Validation du changement d'appellation des RAM en Relais petite enfance. Enfance : évolution du portail famille.
La commission est favorable à ce qu'une étude vérifiant que l'offre de service de garde périscolaire soit en adéquation avec les besoins du territoire. Le but est aussi d'avoir des données chiffrées précises avant d'envisager toute évolution sur l'amplitude des horaires d'accueil.

- Sous-commission Culture :
Deux réunions de travail ont déjà été effectuées en visio, le 4 février et le 9 mars 2021 avec Christelle Poussier des Anonymes associés en charge du projet de Fest'hiver CCF. La programmation retenue pour ce festival multi arts organisé sur 3 jours, les 12, 13 et 14 Novembre 2021 présentera dans des proportions égales des artistes professionnels et des acteurs associatifs et culturels du territoire communautaires. Des appels à bénévoles seront aussi diffusés et relayés via les Mairies.
- Sous-commission Communication :
Réunie le 23 février. Ont été évoqués l'opportunité d'un changement de logo, la création d'une fiche de poste d'un chargé de communication à 0.5 ETP, la nécessité d'un nouveau site internet communautaire et de renouer avec la diffusion d'un magazine d'information communautaire.

- ✓ Monsieur Patrick Hardouin rapporte les informations relatives à sa commission

Il a été décidé de relancer l'attribution d'aides économiques suite au 2^{ème} confinement et à la situation fragile qui perdure.

La commission d'attribution va se réunir le 17 mars. Environ 40 dossiers ont été déposés. L'aide minimal a été abaissée à 800 euros contre 1 500 euros auparavant.

La séance est levée à 22H30.

Le Président

Monsieur Jean-François BESCHAMPS

